

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024
N° 2024.03.09

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 mars 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNÉRAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE représenté par Martine MÉZONNET
Francis GAUMY représenté par Christian DURANTIN
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet pluriannuel de rénovation du groupe scolaire Jean Zay ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par **21 Voix Pour**, **11 Voix Contre** et une non participation au vote de M. Hervé Grandjean décide :

- **DE DECIDER de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de rénovation du groupe scolaire Jean Zay ainsi que détaillé ci-après :**

Montant global de l'AP : 11 874 000.00 € TTC

CP année 2024 : 1 344 200 €

CP année 2025 : 4 350 000 €

CP année 2026 : 3 350 000 €

CP année 2027 : 2 829 800 €

Les financements de seront intégrés au budget 2024 lorsque les arrêtés attributifs seront notifiés à la Commune

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024 à hauteur de 1 344 200.00 €
- **DE RAPPELLER** que la présente AP/CP devra faire l'objet d'une adaptation suite à la sélection finale du candidat retenu dans le cadre du MGP qui aura lieu après le vote du budget 2024.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le



ID : 063-216300327-20240319-CC2024_03_09-DE